

N° DEL/2023-084

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 26 juin 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 19 juin 2023

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent. M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle.

ABSENTS**Pouvoirs (7) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier.
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BOUILLON.

**OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour des prestations liées
à la production d'énergies renouvelables.**

M. le Président présente au Conseil la démarche « Corrèze Bouclier Energétique » déployée par le Département de la Corrèze et le projet de convention de

groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables.

Le Département de la Corrèze déploie la démarche « Corrèze Bouclier Energétique » dont l'objectif est d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire et ainsi diminuer la dépendance à la variation du marché de la fourniture d'énergie.

Pour cela, le Département, après avoir lancé une enquête, va engager la phase pré-opérationnelle.

Il est ainsi proposé aux communes et EPCI, à travers un groupement de commandes, de pouvoir profiter de marchés pour les assister sur la pose de panneaux photovoltaïques sur leur patrimoine.

Le Département gère toute la procédure administrative pour la passation des accords-cadres (pour sélectionner les candidats) et les marchés subséquents (pour retenir les titulaires parmi les candidats présélectionnés). Le membre du groupement devra uniquement fournir une notice technique en phase de marché subséquent, pour permettre aux candidats de bien adapter leurs offres.

Plusieurs lots sont donc envisagés :

- Etudes de potentiel,
- Mission de maîtrise d'œuvre,
- Etudes géotechniques,
- Marchés de Conception Réalisation.

L'exécution de chaque prestation, après attribution du marché subséquent, sera à la charge du maître d'ouvrage. Le Département demeurera en assistance si besoin.

Il propose que la Communauté de Communes adhère à ce groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables coordonné par le Département de la Corrèze ;
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 29 juin 2023
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières
Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26